



Municipalité de Saint-Thomas

1240, route 158, Saint-Thomas (Québec) J0K 3L0

Téléphone : 450 759-3405

Courriel : municipalite@saintthomas.qc.ca

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Thomas, que le conseil municipal a adopté lors de la séance du 3 mars 2025, le règlement no 2-2025 - Règlement autorisant la conclusion d'une nouvelle entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Joliette, et remplaçant l'entente intermunicipale concernant la Cour municipale commune de Joliette.

Que les intéressés peuvent consulter le règlement du lundi au vendredi au secrétariat de la Mairie durant les heures d'ouverture.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le 4 mars 2025

Danielle Lambert B.A.A.

Dir. générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, demeurant à Saint-Charles-Borromée, déclare que j'ai affiché l'avis ci-dessus au bureau de la Mairie et sur le site internet de la municipalité de Saint-Thomas, le 4 mars 2025.

Le 4 mars 2025

Danielle Lambert B.A.A.

Dir. générale et greffière-trésorière